

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

(Extraits de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 – BOEN n°30 du 25 juillet 2013)

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les **principes de la vie démocratique** ainsi que les **valeurs de la République** : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à **développer leur esprit critique**, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.
- Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves : la maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- **Adapter son enseignement** et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des **élèves en situation de handicap**.
- Déceler les signes du **décrochage scolaire** afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- **Participer à la construction des parcours des élèves** sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du **socle commun** de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de **différents conseils** (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur **projet de formation et leur orientation**.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves **l'attention et l'accompagnement** appropriés.
- **Éviter toute forme de dévalorisation** à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des **éducations transversales**, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les **stéréotypes et les discriminations** de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer **le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves**, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à **identifier tout signe de comportement à risque** et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le **règlement intérieur** et les chartes d'usage.
- Respecter la **confidentialité** des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un **langage clair et adapté** aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité **l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite** par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une **langue vivante étrangère** au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une **compétence interculturelle** chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des **outils, des ressources et des usages numériques**, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques **de manière critique et créative**.
- Participer à l'éducation des élèves à un **usage responsable d'internet**.
- Utiliser efficacement les technologies pour **échanger et se former**.
- Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative : les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un **cadre collectif**, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- **Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation**.
- Participer à la **conception et à la mise en œuvre de projets collectifs**, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, **animer une réunion** et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'**élaboration du projet d'école ou d'établissement** et à sa mise en œuvre.
- **Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement**, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- **Coordonner ses interventions** avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une **relation de confiance avec les parents**.
- **Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant** en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un **dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves**.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- **Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement**, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les **possibilités d'échanges et de collaborations** avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- **Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements**, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et **actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques**.
- **Se tenir informé des acquis de la recherche** afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- **Réfléchir sur sa pratique** — seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- **Identifier ses besoins de formation** et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- **Connaître de manière approfondie sa discipline** ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- **Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement**, les exigences du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** ainsi que les **acquis du cycle précédent et du cycle suivant**.
- Contribuer à la mise en place de **projets interdisciplinaires** au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement. En particulier, **au collège**, accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline. En particulier, **au lycée** général et technologique, articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un **langage clair et adapté** aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement **l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite**.
- **Décrire et expliquer simplement son enseignement** à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des **programmations et des progressions** ; identifier les **objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation**.

- **Différencier son enseignement** en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Prendre en compte les préalables et les représentations sociales** (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner **des approches didactiques appropriées** au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de **compétences transversales** (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées. En particulier, au lycée
 - ✓ faire acquérir aux élèves des **méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur** ;
 - ✓ contribuer à **l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur**.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une **relation de confiance et de bienveillance**.
- Maintenir un **climat propice à l'apprentissage** et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- **Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages**.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une **dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs**.
- Instaurer un **cadre de travail et des règles assurant la sécurité** au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des **stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés** et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, **repérer les difficultés des élèves** afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant **l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences**.
- **Analyser les réussites et les erreurs**, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de **développer leurs capacités d'autoévaluation**.
- **Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus** au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire **l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation**.